Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

ADDINOL Extra Light MV 038

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

ADDINOL Extra Light MV 038

Utilisation de la substance/préparation

Huile de moteurs.

Identification de la société/entreprise

Société :	ADDINOL Lube Oil GmbH Gebäude 4609	
Rue :	Am Haupttor	
Lieu :	D-06237 Leuna	
Téléphone :	+49 (0) 3461 845-201	Téléfax : +49 (0) 3461 845-561
Interlocuteur :	Anwendungstechnik	
e-mail :	info@addinol.de	
Internet :	www.addinol.de	
Service responsable :	Anwendungstechnik	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	+49 (0) 3461 845-201	

2. Identification des dangers

Classification

Phrases-R :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers les plus importants

Les symptômes suivants peuvent se manifester : Réactions allergiques.

Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Nocif en cas d'ingestion.

Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique (Mélange)

Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
272-028-3	68649-42-3	Zinc alkyldithiophosphate	< 1,8 %	Xi, N R38-41-51-53
	Polymer	Calcium sulphonate	< 0,9 %	R43
310-154-3	121158-58-5	Phenol, dodecyl-, branched	< 0,17 %	Xn, N R62-38-50-53

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Concentration en PCB < 1mg/kg.

Système de classification : la classification corresponds aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

4. Premiers secours

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO_2). Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO_2). Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. azote.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Les méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter ce qui suit : contact avec la peau. contact avec les yeux. inhalation.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart de: Agents oxydants.

Information supplémentaire

Température de stockage conseillée : 10 - 30°C
Protéger contre : forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Conseils supplémentaires

Recommended limit value for oil mist
TWA: 5 mg/m³
STEL: 10 mg/m³

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN 374
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : EN 166

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

L'état physique :	liquide
Couleur :	marron
Odeur :	comme: pétrole.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

		Testé selon la méthode
pH-Valeur :	non déterminé	
Modification d'état		
Point d'ébullition :	non déterminé	
Point d'éclair :	228 °C	DIN ISO 2592
Densité (à 15 °C) :	0,858 g/cm³	DIN 51757
Hydrosolubilité :	pratiquement insoluble	
Viscosité cinématique : (à 100 °C)	11,2 mm²/s	DIN 51562

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.
Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

Matières à éviter

Réagit avec les :Agents oxydants, fortes. Acide.

Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. azote.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë, par voie orale, Rat. DL50: > 5000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation analogue..

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Effets corrosifs et irritants

Effet irritant sur l'oeil: non irritant.
Effet irritant sur la peau : Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Effets sensibilisants

Contient: Calcium sulphonate.
Peut déclencher une réaction allergique.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses. Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucune donnée disponible

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité bactérienne: EC50: 100 - 1000 mg/l

Mobilité

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Effets nocifs divers

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets-Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

No. ONU :	-
ADR/RID classe :	-
Panneau d'avertisement	
No. danger :	-

Transport fluvial

No. ONU :	-
ADNR-Classe :	-
Etiquetage :	-

Transport maritime

No. ONU :	-
IMDG-Code :	-
Marine pollutant :	-

Transport aérien

ONU/ID No. :	-
ICAO/IATA-DGR :	-
Etiquetage :	-

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

15. Informations réglementaires

Etiquetage

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Contient: Calcium sulphonate. Peut déclencher une réaction allergique.

Phrases-R

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

24	Éviter le contact avec la peau.
37	Porter des gants appropriés.
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Conseils supplémentaires

N'est pas soumis à l'étiquetage dans le sens de la directive de préparation 1999/45/CE.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D) : 2 - pollue l'eau

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.

Information supplémentaire

Les renseignements donnés ne s'appliquent qu'au produit nommé. Ils ne peuvent plus correspondre si le produit est utilisé avec d'autres matériaux ou dans un procédure de fabrication. Les renseignements sont basés sur l'état de nos connaissances relatives du produit concerne, à la date indiquée. Ils sont des bonnes fois. Ils ne garantissent pas les propriétés de produit mais ils servent seulement de la description de produit et ne justifient aucune relation juridique valide.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)